



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE 2024

**23.05.24 19H00-22H00 SALLE COMMUNALE DE
PLAINPALAIS**

***** PROCÈS VERBAL *****



Annexe 1. Liste de présence de 153 membres (dont 120 présent.es et 33 représenté.es).

Annexe 2. Liste de présence de 80 nouvelles-aux membres (dont 71 présent.es et 9 représenté.es).

Annexe 3. Rapport d'activités 2023.

Annexe 4. Rapport des vérificateurs de comptes 2023.

Annexe 5. Diaporama de l'AGO avec présentation des comptes 2023 et du budget 2024.

Annexe 6. Diaporama de la présentation de Sabine Bally de la Filière alimentaire des Vergers.

Annexe 7. PV de l'AGO du 23.05.2023.

Annexe 8. PV de l'AGE du 23.11.2023.

1 ACCUEIL & INTRODUCTION

Simon (du CA) et Olivier (du Bureau) remercient et accueillent les personnes présentes. Le nombre actuel de membres est de 704, ce qui établit le quorum à 130 (= 60 + 10% de 704). Avec 153 membres présent.es ou représenté.es, le quorum est atteint.

2 TABLE RONDE SUR L'ALIMENTATION

Benôît (du Bureau) invite le groupe Groupe Solidarité & Transition (Odile, Marie-Emmanuelle, Felicia, Cloé, Anne-Claire, Paul, Karim et Catherine) à le rejoindre pour évoquer le vote de l'AGO 2023 sur l'alimentation (annexe 7) ainsi que pour accueillir nos trois intervenants du jour :



(Croquis réalisé par Jen-Aï)

Sabine Bally : Après des études d'histoire des religions, Sabine a travaillé pendant plus de 10 ans dans le milieu de l'audiovisuel, en tant que productrice et réalisatrice. Depuis 2021, elle occupe le poste de coordinatrice de la Filière Alimentaire des Vergers. Du cinéma aux légumes, le fil rouge de son cheminement est la question du lien entre les personnes qui font (des films, des aliments) et celles qui mangent et regardent - une même préoccupation autour du *faire société*.

Léa Winter, spécialiste de la conduite de projet dans le domaine des droits humains. Elle est co-présidente de l'ONG FIAN Suisse pour le droit à l'alimentation depuis 2014 (<https://fian-ch.org/fr/>). Elle a été très impliquée dans la campagne pour inclure le droit à l'alimentation dans la Constitution genevoise en 2023. Elle a rejoint le comité du Mouvement pour une Agriculture Paysanne et Citoyenne (MAPC) en 2019 où elle apporte son expérience en matière de stratégie et plaidoyer politique.

Christophe Golay est chercheur à l'Académie de droit international humanitaire et de droits humains à Genève. Il est professeur invité à IHEID. De 2015 à 2022, il a supervisé deux projets de recherche sur le droit à l'alimentation en Bolivie, au Cambodge, au Ghana et au Kenya. Depuis 2009, il fournit des conseils juridiques sur l'élaboration et la mise en œuvre de la Déclaration de l'ONU sur les droits des paysans et des autres personnes travaillant dans les zones rurales. De 2001 à 2008, il a été conseiller juridique du premier Rapporteur spécial de l'ONU sur le droit à l'alimentation - Jean Ziegler - avec qui il a effectué des missions au Brésil, au Guatemala, en Bolivie, à Cuba, au Niger, en Éthiopie, au Bangladesh, en Inde et en Palestine.

Après de brèves interventions par chaque intervenant.e, la parole est donnée au public qui pose de nombreuses questions.

3 ACCUEIL DES NOUVELLES & NOUVEAUX MEMBRES

Marie-Emmanuelle Ezan et Odile Evequoz (habitantes des Vergers et membres actives du Groupe Solidarité & Transition) accueillent les nouvelles et nouveaux avec la traditionnelle répartition de toutes et tous autour de la salle en fonction de son jour de naissance, puis en demandant à chacun de faire un pas en avant selon leur appartenance à tel ou tel projet ou encore au groupe des futur.es membres qui sont chaleureusement applaudis.

Pour «casser la glace» entre ancien-nes et nouvelles-aux, les membres se réunissent ensuite en petits groupes de 4 ou 5 et échangent au sujet de leurs recettes préférées, avant de passer à la pause avec repas offert par la coopérative et préparé par le café-restaurant Le trois plis.

4 PROPOSITION DE MODIFICATION DES STATUTS

Christophe Brunet (membre du Bureau) présente les deux propositions de modification de statuts, en prévision d'une discussion lors de l'AGE de novembre 2024, puis d'un vote en AGO 2025. Dans ce contexte, des documents d'information seront envoyés suite à l'AGO.

Proposition de Modification 1 : Suppression de la transmission de la qualité de membre (articles 9 à 13 des statuts).

Actuellement il est possible de transmettre à son parent/enfant sa qualité de membre, son ancienneté et son logement. Ce processus nous paraissait souhaitable lorsque la coopérative ne comptait que quelques dizaines de membres, et que le «lien familial» était tangible car la grande majorité des familles se connaissaient entre elles. Aujourd'hui, avec plus de 700 membres ayant des anciennetés s'étalant sur bientôt 20 ans, il nous semble que cet article n'a pas lieu d'être, dans le sens où il pourrait permettre à des personnes n'ayant aucun lien avec la coopérative (hormis un lien de parenté direct avec un membre) de se voir attribuer un appartement alors que nous avons des centaines de membres actifs en liste d'attente.

La proposition du Conseil d'administration et du Bureau est donc de supprimer cette possibilité de transmission directe. Il faut noter que la suppression des articles 9 à 13 ne changera rien à la possibilité de transmission du bail par héritage direct qui est inscrite dans le droit suisse (*Le principe d'universalité de la succession a pour conséquence que le contrat de bail se poursuit après la mort du locataire et est transmis de plein droit aux héritiers (art. 560 CC ; art. 266i CO).*

Proposition de Modification 2 : Ajout de la qualité de sympathisant (pour les personnes en attente de devenir membre).

En effet, selon la LFAIE (Loi fédérale sur l'acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger) sont autorisées à devenir membre d'une coopérative d'habitation uniquement les personnes qui répondent à l'un des trois critères suivants :

- Les personnes de nationalité suisse.
- Les personnes ressortissantes des états de l'Union Européenne ou de l'AELE à condition d'être titulaire d'un permis B ou C.
- Les personnes ressortissantes d'un état non européen (non UE et non AELE) à condition d'être titulaire d'un permis C.

Dans l'état actuel des choses, une personne étrangère sans permis ne peut devenir membre tant qu'elle ne répond pas à l'un de ces trois critères. Dans ce contexte, pour offrir la possibilité à des personnes d'acquérir une ancienneté correspondant à l'année de leur volonté de devenir membre plutôt qu'à la date d'obtention de leur permis, le Conseil d'administration et le Bureau proposent d'ajouter à nos statuts la qualité de «sympathisant de la coopérative».

Les sympathisant.es devront chaque année s'acquitter d'un don de CHF 125.- qui équivaut au montant de la cotisation annuelle. Ils-Elles devront également prêter à la coopérative la somme de CHF 500.- qui sera transformée en part sociale dès l'obtention d'un permis de résidence. De cette manière, ils-elles pourraient obtenir une ancienneté grâce à ce statut de sympathisant.e jusqu'à l'acquisition de la qualité de membre.

5 PARTIE STATUTAIRE

- a. **Approbation du PV de l'AGO du 23.05.2023** (voir annexe 7).
Approuvé à l'unanimité.
Approbation du PV de l'AGE du 23.11.2023 (voir annexe 8).
Approuvé à l'unanimité.
- b. **Rapport d'activités 2023** présenté par Olivier Krumm (voir annexe 3).
Le Rapport d'activités est approuvé à l'unanimité.
- c. **Présentation et approbation des comptes & bilan 2023** (voir annexe 4).
Patrick de Pont et Pauline Dayer (membres du Bureau) présentent le rapport de l'organe de révision (UNIFID) pour chaque immeuble ainsi que pour la coopérative.
Les comptes & bilan 2023 sont approuvés à l'unanimité.
- d. **Décharge du Conseil d'Administration (CA) pour 2023-2024.**
Le CA sortant est composé de 5 personnes (Sylvianne Moser, Aurélie Mertenat, Catherine Giacobino, Simon Callegari et Iker Mallabiabarrena). Sa décharge pour l'année écoulée est approuvée à l'unanimité.
- e. **Élection des membres du CA pour 2024-2025.** Les mêmes personnes se présentent et sont élues en bloc à l'unanimité avec remerciements et applaudissements. Le CA nous informe qu'il fonctionne en pratique de manière horizontale, bien que, pour répondre aux exigences du Registre du Commerce, Simon est nommé président et Catherine est nommée secrétaire.
- f. **Approbation du budget pour l'année 2024** (voir annexe 5).
Le budget de l'année 2024 est présenté par Pauline et Patrick, puis approuvé à l'unanimité.
- g. **Élection de l'organe de révision pour l'année 2024.**
UNIFID est élue à l'unanimité pour la révision des comptes de l'année en cours (2024).
- h. **Élection de la commission d'attribution 2024-2025.**
Bastien Fluck, Marine Dubois, Fabien Chevalley, Isabelle Pichon et Iker Mallabiabarrena sont élus à l'unanimité avec les remerciements de l'Assemblée.

6 APPEL À PARTICIPATION POUR LES 20 ANS DE LA COOPÉRATIVE EN 2025 !

Et oui, l'Assemblée constitutive de la coopérative Équilibre a eu lieu le 11 mai 2005 en présence de 13 membres fondateurs-trices. Olivier invite les membres présents à l'AGO 2024 à s'inscrire sur une liste pour organiser La Fête des 20 ans de la coopérative en 2025. Il propose aussi de rédiger un livre de «nos recettes préférées» à cette occasion.

Le groupe de préparation de la fête va se constituer avant l'été. Toute personne est bienvenue pour rejoindre ce groupe et **nous recherchons encore du monde**. Pour vous inscrire ou pour toute demande de renseignement au sujet de la fête des 20 ans, merci d'écrire à :

fetedes20ans@cooperative-equilibre.ch

7 CLÔTURE

L'AGO se termine un peu avant 22h avec de nouveaux remerciements aux personnes présentes et en particulier aux nombreux bénévoles qui aident à préparer puis ranger la salle et la cuisine.